

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

de la quatre cent sixième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 19 février 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 23 AVRIL 2018

Procès-verbal de la quatre cent sixième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 19 février 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur au Département des sciences sociales		X*
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X	
MISSAOUI, Rokia Professeure – Département d'informatique & d'ingénierie	X	
OLINGA MEBADA, Joël Éric Étudiant	X	
RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
VILLENEUVE, Samantha Étudiante	X	
VACANT Membre socio-économique		

OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :**PRÉSENT****ABSENT**

GIROUX, Jacques
Directeur général de la Fondation de l'UQO

X

LAPOINTE, Geneviève
Agente de recherche – Décanat des études

X

ROCHEFORT, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

SECRÉTAIRE :

ROY, André J.
Secrétaire général

X*

VILLENEUVE, Lucie
Avocate, adjointe au secrétaire général
et conseillère juridique

X

ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :

AUGER, Mireille
Attachée d'administration

X

INVITÉS :

LEPAGE, Mario
Doyen de la gestion académique

X (points 10 et 11)

PETERS, Martine
Professeure titulaire et responsable du programme de doctorat
au Département des sciences de l'éducation

X (point 5.2.1)

*Absence motivée.

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1. Quatre cent quatrième (4 décembre 2017) réunion
 - 3.1.1. Approbation
 - 3.1.2. Affaires en découlant
 - 3.2. Quatre cent cinquième (23 janvier 2018) réunion (extraordinaire)
 - 3.2.1. Approbation
 - 3.2.2. Affaires en découlant
- 4.- Entérinement des décisions de la :
 - 4.1. Quatre cent neuvième (27 novembre 2017) réunion du comité exécutif
 - 4.2. Quatre cent dixième (15 janvier 2018) réunion du comité exécutif
- 5.- Affaires générales et corporatives
 - 5.1. Information de la présidente
 - 5.2. Information du recteur
 - 5.2.1. Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement du projet intitulé *Centre conseil en développement du français*
 - 5.3. Recommandation d'une désignation reliée à une reconnaissance (**à huis clos**)
 - 5.4. Modifications du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais
 - 5.5. Renouvellement de mandat du secrétaire général (**à huis clos**)
- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1. Présentation d'un projet et engagement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV
 - 6.2. Adhésion au projet de plateforme partagée de services des bibliothèques universitaires québécoises
 - 6.3. Adjudication du contrat de service de sécurité pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault
 - 6.4. Adjudication du contrat de service d'entretien ménager pour les pavillons Alexandre Taché, Lucien-Brault ainsi que les résidences et maisons de ville

- 7.- Affaires académiques
 - 7.1 Ouverture des admissions au baccalauréat en sciences comptables (7766) et au certificat en comptabilité générale (4227) au campus de Saint-Jérôme
 - 7.2 Suspension des admissions, au trimestre d'automne 2018, du programme de baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412)
 - 7.3 Modification des conditions d'admission pour les candidats admissibles sur présentation d'un portfolio aux programmes 7917, 6743, 6744, 6745, 4743, 4744 et 4745 de l'ÉMI
 - 7.4 Entrée en vigueur de la moyenne cumulative minimale pour l'admission et le maintien au programme de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines - cheminement coopératif (7314)
 - 7.5 Modification des conditions d'admission et ouverture des admissions aux trimestres d'hiver et d'automne au programme de doctorat en relations industrielles (3296) offert en extension de l'Université Laval
 - 7.6 Ouverture des admissions au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie
 - 7.7 Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unités
- 8.- Nominations
 - 8.1 Nomination de membres au comité de protection des animaux
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (**à huis clos**)
- 11. Négociations (**à huis clos**)
- 12. Prochaine réunion (23 avril 2018)
- 13. Clôture de la séance

2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

La présidente signale qu'un membre est en conflit d'intérêts à l'égard du point 5.5 *Renouvellement de mandat du secrétaire général* et fait savoir qu'elle a sollicité de sa part une déclaration de conflit d'intérêts. Ce membre déclare ne pas être en conflit d'intérêts. La discussion sera reprise au point 5.5.

3.- Procès-verbaux :

3.1. Quatre cent quatrième (4 décembre 2017) réunion

3.1.1. Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatrième (4 décembre 2017) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer la modification suivante, soit :

Point 7.11 (p. CA-16) : Remplacer les mots « les 13 premières pages » par les mots « les 13 dernières pages », à l'avant-dernier paragraphe de ce point.

3.1.2. Affaires en découlant

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatrième (4 décembre 2017) réunion, les suites régulières ont été données.

3.2. Quatre cent cinquième (23 janvier 2018) réunion (extraordinaire)

3.2.1. Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent cinquième (23 janvier 2018) réunion (extraordinaire), et ce, sans modifications.

3.2.2. Affaires en découlant

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent cinquième (23 janvier 2018) réunion (extraordinaire), les suites régulières ont été données.

4.- Entérinement des décisions de la :

4.1 Quatre cent neuvième (27 novembre 2017) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent neuvième (27 novembre 2017) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

4.2 Quatre cent dixième (15 janvier 2018) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent dixième (15 janvier 2018) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

5.- Affaires générales et corporatives

5.1 Information de la présidente

La présidente fait savoir qu'elle a participé à la première édition du souper à l'aveugle organisé par la Fondation de l'UQO, le 8 février dernier. Cette activité de financement audacieuse fut fort agréable et très réussie.

Elle indique également avoir reçu une demande de la part de l'assemblée départementale de psychoéducation et de psychologie concernant la reconnaissance de territoires ancestraux de la nation algonquine Omâmiwininiwag. Des vérifications seront effectuées et un suivi sera fait auprès de l'assemblée.

Information du directeur général de la Fondation

À la demande de la présidente, monsieur Jacques Giroux, directeur général de la Fondation, trace le bilan du souper à l'aveugle et de l'encan silencieux du 8 février dernier.

Il se dit satisfait de cette activité qui s'inscrivait dans des objectifs de financement et de renforcement de la notoriété de l'UQO. Elle a bénéficié d'une belle participation, soit plus de 150 personnes dont de nombreux diplômés de l'Université, et a permis de générer des bénéfices très appréciables. Un post-mortem de l'activité sera dressé avec le comité organisateur et les améliorations nécessaires seront apportées pour la deuxième édition l'an prochain puisque la Fondation souhaite faire de cette soirée un événement annuel qui assurera la pérennité du soutien à l'excellence académique et à la persévérance scolaire de ses étudiants.

Le recteur exprime également son appréciation à l'égard de cet événement rassembleur. Il souligne qu'il s'agit de l'activité ayant connu le plus de succès au cours des dernières années et dit espérer que cela devienne un événement annuel.

5.2 Information du recteur

Aucune information n'est transmise.

**Le point 5.3 est traité à ce moment de la réunion.*

5.2.1 Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement du projet intitulé *Centre conseil en développement du français*

Madame Martine Peters, co-responsable de ce projet et professeure titulaire ainsi que responsable du programme de doctorat au Département des sciences de l'éducation, se joint à la séance pour la présentation de ce point (16 h 50).

Elle explique la nature du projet de Centre d'aide à la rédaction en ligne (CAREL), lequel consiste à offrir gratuitement des services de révision, de conseils et de rétroaction aux étudiants de premier cycle pour leur permettre d'améliorer leurs compétences en littérature universitaire. Elle souligne que le CAREL n'est pas un service de correction de travaux, mais bien un service de soutien aux compétences rédactionnelles et que la rétroaction prendra la forme de pistes de travail. Ce service devrait contribuer à prévenir le plagiat en augmentant le savoir des étudiants à la rédaction universitaire.

Elle présente aux membres le projet de site Web du CAREL et trace le portrait des prochaines étapes prévues pour 2017-2018, dont la validation de la plateforme et de la démarche de rétroaction, la production des ressources pour les étudiants et le transfert de la responsabilité du projet aux Services aux étudiants (SAE).

En réponse aux questions de membres, elle précise les éléments suivants :

- le CAREL s'adresse aux étudiants de premier cycle de toutes les disciplines;
- les tuteurs, des étudiants à la maîtrise en éducation, ne donneront pas de notes, mais bien des rétroactions;
- des tuteurs d'autres disciplines pourraient se joindre au projet ultérieurement selon les besoins et le volume des demandes;
- divers outils en ligne d'aide à la rédaction seront proposés;
- le nombre de pages maximum d'un travail, actuellement fixé à 10 pages, pourrait être revu à la hausse éventuellement par les SAE;
- les professeurs et les chargés de cours seront avisés lors du lancement officiel du CAREL;
- une évaluation du projet pourrait être effectuée par les SAE si requise.

Les membres félicitent et remercient madame Peters pour cet outil qui sera un atout précieux à la réussite des étudiants.

Madame Peters quitte la séance (17 h 06).

5.3. Recommandation d'une désignation reliée à une reconnaissance (à huis clos)

En lien avec l'adoption de la *Politique de désignation des lieux*, ci-après la Politique, le 27 février 2017 (399-CA-6053), l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le « processus de désignation des lieux afin de rendre hommage à une personne ayant fait preuve d'une contribution remarquable au développement de l'UQO ou à une personne, une entreprise, ou une organisation ayant fait un don significatif à l'établissement à des fins philanthropiques ».

Le comité, désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité de désignation des lieux », a le mandat de recevoir et d'analyser les propositions de désignations qui lui sont faites et par la suite de présenter des recommandations au recteur qui les soumet pour approbation au conseil d'administration.

Le comité est composé des membres suivants, soit monsieur Denis Harrisson, recteur et président du comité, monsieur Gilles Mailloux, directeur des communications et du recrutement, madame Manon Moreau directrice du Service des terrains et bâtiments, monsieur Jan Saint-Macary, professeur, et monsieur Jacques Giroux, directeur général de la Fondation, à titre de personne convoquée ayant le droit de parole sans droit de vote.

Le comité a tenu deux rencontres, soit le 16 octobre et le 21 novembre 2017 afin d'analyser les dossiers de candidature reçus.

Le recteur soumet à l'approbation du conseil d'administration la proposition de candidature à la suite d'une recommandation favorable du Comité de désignation des lieux.

Cette distinction sera décernée dans le cadre du Grand rendez-vous de l'UQO qui se tiendra au printemps 2018.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6171 concernant l'entérinement d'une désignation reliée à une reconnaissance; laquelle est jointe en appendice et maintenue sous embargo jusqu'au dévoilement du nom du récipiendaire, le 1^{er} mai 2018.

5.4 Modifications du Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais

L'Université du Québec en Outaouais gère trois (3) parcs de stationnement :

- Pavillon Alexandre-Taché
- Pavillon Lucien Brault
- Campus Saint-Jérôme

Le *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* nécessite diverses modifications afin de tenir compte de l'évolution de l'environnement.

1. Campus Saint-Jérôme

Le Règlement n'avait pas été mis à jour depuis que la Ville de Saint-Jérôme a cédé la gestion du parc de stationnement près des locaux modulaires à l'UQO.

2. Problématique de circulation au pavillon Alexandre-Taché

L'UQO vit une problématique croissante en ce qui concerne l'utilisation de la voie de circulation du parc de stationnement du pavillon Alexandre-Taché par certains conducteurs souhaitant échapper au cours normal de la circulation sur le boulevard Alexandre-Taché. Cette pratique met en péril la sécurité des piétons et des utilisateurs du parc de stationnement.

Au point 4.8 « Infractions » du Règlement, il est proposé d'ajouter le texte de l'article 8 du Règlement 300-2006 concernant la circulation et le stationnement de la Ville de Gatineau qui se lit comme suit : « Nul ne peut circuler avec un véhicule routier sur une propriété privée, afin d'éviter de se conformer à une signalisation ou d'échapper à son cours normal de la circulation ».

3. Détenteurs de permis campus Gatineau qui stationnent à l'UQO alors qu'ils ne sont pas présents sur le site

Des détenteurs de permis stationnent dans le parc de stationnement du pavillon Alexandre-Taché et s'en vont à l'extérieur du site de l'UQO pour par exemple, aller travailler dans un immeuble situé au centre-ville où les permis sont beaucoup plus coûteux. Pendant

ce temps, il manque de places de stationnement pour le personnel et la clientèle étudiante.

L'ajout suivant au point 5 « Accès aux parcs de stationnement » est donc suggéré :

« En aucun cas, un détenteur de permis ne peut utiliser les parcs de stationnement si ce dernier ne se rend pas dans les locaux de l'UQO ou n'utilise pas les services qui y sont offerts. Le détenteur qui n'est pas présent sur le site ou qui n'utilise pas les services de l'UQO s'expose à perdre les privilèges reliés à son permis et peut voir son véhicule remorqué à ses frais. »

4. Sécurité et accessibilité

Dans le but d'améliorer la sécurité en soirée pour la communauté universitaire et d'améliorer l'accessibilité au Centre sportif, la zone 1 sera dorénavant accessible à tous les détenteurs d'un permis de stationnement du lundi au vendredi de 17 h 30 à 23 h et du samedi au dimanche de 7 h à 23 h.

Les stationnements de zone 1 sont très peu utilisés en soirée et les fins de semaine. L'accès à ces zones permettra à une partie de la communauté universitaire de se stationner à proximité du bâtiment en soirée et ainsi contribuer à améliorer la sécurité. De plus, la clientèle du Centre sportif pourra également bénéficier de places de stationnement à proximité en soirée et en fin de semaine.

Quelques places de zone 1 demeureront inaccessibles en soirée pour répondre aux besoins.

5. Sécurité : alcool au volant

Actuellement, le Règlement prévoit que le stationnement de nuit est interdit après 3 h. Étant donné les activités au bar le Tonik et la volonté de l'UQO de décourager la conduite avec facultés affaiblies, une modification s'impose afin de permettre le stationnement la nuit après 3 h pour les détenteurs de permis.

En réponse aux questions d'un membre, le vice-recteur à l'administration et aux ressources convient qu'il pourrait être difficile d'appliquer l'ajout à l'article 5.1 (s'assurer que le détenteur soit présent sur le site ou utilise les services de l'UQO), et indique que la précision apportée à l'article 5.6 concernant l'interdiction de stationner devant un parc non fonctionnel vise à uniformiser le Règlement de l'UQO à celui de la Ville.

Un observateur suggère, étant donné le faible nombre de stationnements dédiés aux femmes enceintes, de permettre à ces dernières l'utilisation des places de la zone 1. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources prend note de cette suggestion.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6172 concernant les modifications du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

5.5 Renouvellement de mandat du secrétaire général (à huis clos)

La présidente suggère que madame Louise Briand quitte la séance pour le traitement de ce point puisque, selon les informations qu'elle détient émanant d'un avis juridique externe, cette dernière est en conflit d'intérêt à l'égard du présent point à traiter.

Madame Briand affirme qu'elle ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêt et ne reconnaît pas de conflit en vertu de la *Loi sur l'Université du Québec*.

Suite aux discussions, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 9 – Contre : 2 – Abstention : 3) que madame Louise Briand est en conflit d'intérêt à l'égard du point à traiter.

Madame Louise Briand quitte la séance (17 h 19).

Le premier mandat du secrétaire général, monsieur André J. Roy, arrive à échéance

le 30 avril 2018, tel qu'il appert de la résolution 377-CA-5740 adoptée par le conseil d'administration lors de sa séance du 7 juillet 2014.

Monsieur André J. Roy a signifié au recteur son désir de voir son mandat renouvelé ainsi que son affectation comme secrétaire général.

Le recteur commente le bilan du secrétaire général et fait rapport au sujet des consultations qu'il a effectuées auprès des différentes personnes avec qui le secrétaire général est appelé à interagir sur une base régulière.

Il transmet un avis favorable au conseil d'administration quant au renouvellement de mandat de monsieur André J. Roy, et ce, pour un deuxième mandat d'une durée de 5 ans, débutant le 1^{er} mai 2018 et se terminant le 30 avril 2023.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6173 concernant le renouvellement de mandat du secrétaire général; laquelle est jointe en appendice.

Madame Louise Briand réintègre la salle (17 h 26).

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Présentation d'un projet et engagement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV

Le *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, doté d'une enveloppe de 100 M\$, vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air.

Par ce soutien financier, le Ministère souhaite :

- assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes;
- mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air;
- participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives, récréatives et de plein air.

L'aide financière ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible, et ce, jusqu'à concurrence de 7,5 M\$. La date butoir de l'inscription des projets est fixée au 23 février 2018.

Dans le but de rendre le terrain de soccer existant plus fonctionnel et accessible pour ses utilisateurs, l'UQO envisage un projet de construction de blocs sanitaires et de vestiaires.

Le terrain de soccer est une infrastructure sportive importante en Outaouais. Son usage est grandement limité, puisqu'on n'y retrouve aucun service pour les joueurs. L'usage du terrain est restreint à des entraînements, des activités de sélection et des rencontres amicales. On ne peut y tenir de matchs de soccer d'élite ou de football. C'est la Ville de Gatineau qui en assure l'opération conformément à un protocole d'entente signé avec l'UQO.

Avec l'ajout de blocs sanitaires et de vestiaires, des matchs de soccer d'élite comme ceux en ligue AAA ou en ligue sénior seront programmés sur le terrain synthétique de l'UQO. Il sera aussi possible d'y tenir des tournois et des compétitions d'envergure de soccer et de football. L'ajout du bâtiment de services pourra aussi faciliter l'usage du terrain par une

clientèle multiple, notamment celle des associations récréatives, des regroupements de personnes âgées, des camps de jour et des organismes d'aide aux personnes.

Ainsi, le projet permettra d'offrir un environnement sportif plus complet aux joueurs de soccer et de football de la région ainsi qu'aux équipes d'élite. Il facilitera aussi l'accès à la pratique de l'activité physique à une clientèle élargie principalement durant le jour.

Le projet de construction comporte principalement :

- des blocs sanitaires;
- des places de gradins intégrés à la structure du bâtiment;
- des espaces de vestiaires avec douches pouvant accueillir 4 équipes de soccer simultanément, ces espaces pouvant se convertir pour recevoir 2 équipes de football;
- un espace de vestiaire pour les arbitres.

Rappelons que l'UQO aménageait en 2009 un terrain de soccer/football en surface synthétique conformément à son plan directeur de consolidation du campus Alexandre-Taché. Le coût total du projet était évalué à 3 243 000 \$. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a accordé un financement de 940 243 \$ au projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase I. Le solde à financer provenait de divers partenaires, dont la Ville de Gatineau qui s'engageait à verser à l'UQO un montant de 125 000 \$ par année sur une période de 10 ans pour l'utilisation des facilités. Le terrain de soccer opère depuis 2009 sans aucune infrastructure de service, ce qui limite grandement son rayonnement.

Le coût du projet est estimé à 2 613 278 \$, incluant les honoraires professionnels. L'UQO contribuerait à raison de 1 306 639 \$ à ce projet. L'UQO sollicitera l'appui d'organismes voués à la promotion du sport et d'entreprises privées désireuses de soutenir la pratique d'activités sportives et récréatives en région.

Des membres saluent l'engagement de l'UQO à ce projet qui permettrait d'offrir aux équipes sportives de l'UQO et aux autres utilisateurs des installations sportives complètes et concourrait à ce que l'UQO poursuive son développement et se taille une place plus importante dans le milieu du sport.

Un membre suggère d'amender la résolution afin qu'il y soit stipulé que le fonds de fonctionnement ne sera pas utilisé aux fins de ce projet et que la part des coûts admissibles payable par l'UQO soit assumée par divers partenaires à l'instar de l'aménagement du terrain de soccer/football en 2009. L'on souligne que plusieurs organismes externes seraient sûrement ouverts à subventionner ce projet. Le recteur rappelle que le fonds de fonctionnement comprend également des sources de revenus provenant de services non-subsidés offerts à l'UQO (stationnements, résidences, etc.). Ces revenus peuvent être utilisées à divers escients. Il souligne que le terrain de soccer, lorsque doté de vestiaires et de blocs sanitaires, pourrait être utilisé et loué davantage et devenir un investissement intéressant.

Enfin, l'on convient que le formulaire de demande sera révisé avant l'envoi au MEES. À la suite d'une remarque d'un membre, il est précisé que le formulaire indiquera clairement que le terrain visé est bien la propriété de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 11 – Contre : 1 – Abstention : 2) d'adopter la résolution 406-CA-6174 concernant la présentation d'un projet et engagement au *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Adhésion au projet de plateforme partagée de services des bibliothèques universitaires québécoises

Sous l'égide du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), l'ensemble des bibliothèques universitaires du Québec propose d'implanter une plateforme partagée de services (PPS) pour remplacer les dix systèmes intégrés de gestion de bibliothèques (SIGB)

qu'elles utilisent actuellement. Les bibliothèques universitaires du Québec privilégient cette approche conjointe, afin de maximiser les occasions de partage et de mutualisation, tout en réduisant le dédoublement d'activités sans valeur ajoutée institutionnelle. Cette proposition conjointe découle d'une réflexion stratégique amorcée en novembre 2014 au sein du BCI.

Pour saisir cette opportunité, chacune des universités québécoises est appelée à se prononcer sur son adhésion au projet de plateforme partagée de services d'ici le 15 mars prochain en vue de lancer un appel d'offres au printemps 2018.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6175 concernant l'adhésion au projet de plateforme partagée de services des bibliothèques universitaires québécoises; laquelle est jointe en appendice.

6.3 Adjudication du contrat de service de sécurité pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

Le contrat de service de sécurité actuel avec la firme Groupe de Sécurité Garda pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault vient à échéance le 30 avril 2018.

Conformément à la *Politique d'acquisition des biens et services* de l'Université, un appel d'offres a paru sur le babillard électronique SÉAO du 5 janvier au 5 février 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 février 2018. Un document d'analyse d'appel d'offres et de recommandation est présenté aux membres.

La recommandation est d'octroyer le contrat à Neptune Security Services inc. pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2021. La proposition comprendra également une option de renouvellement permettant de reconduire le contrat annuellement pour deux périodes additionnelles d'un an après entente entre les parties. L'on convient en séance de préciser, dans la résolution, les montants qui seraient alloués advenant la reconduction du contrat pour ces deux périodes additionnelles d'un an, soit pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que la nouvelle firme pourrait engager les agents de sécurité déjà en place à l'UQO, ces derniers étant très appréciés pour leur professionnalisme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6176 concernant l'adjudication du contrat de service de sécurité pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault; laquelle est jointe en appendice.

6.4 Adjudication du contrat de service d'entretien ménager pour les pavillons Alexandre Taché, Lucien-Brault ainsi que les résidences et maisons de ville

Le contrat de service d'entretien ménager avec l'entreprise Nasco entretien ménager d'immeubles inc. pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault, ainsi que les résidences et maisons de ville vient à échéance le 30 avril 2018.

L'appel d'offres a paru sur le babillard électronique SÉAO du 21 décembre 2017 au 6 février 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 février 2018. Un document d'analyse d'appel d'offres et de recommandation est présenté aux membres.

La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Nasco entretien ménager d'immeubles inc. pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6177 concernant l'adjudication du contrat de service d'entretien ménager pour les pavillons Alexandre Taché, Lucien-Brault ainsi que les résidences et maisons de ville; laquelle est jointe en appendice.

La présidente décrète une suspension de la séance, à 18 h 05, pour le repas. Elle confirme la reprise des travaux à 18 h 40.

7.- Affaires académiques

7.1. Ouverture des admissions au baccalauréat en sciences comptables (7766) et au certificat en comptabilité générale (4227) au campus de Saint-Jérôme

Considérant la volonté de l'UQO à répondre aux besoins des étudiants des deux campus et l'intérêt existant chez les acteurs de Saint-Jérôme pour offrir des programmes de premier cycle en comptabilité dans les Laurentides, le Module des sciences comptables, avec l'appui du Département, propose d'offrir au campus de Saint-Jérôme le certificat en comptabilité générale (4227) et le baccalauréat en sciences comptables (7766), incluant le cheminement régulier et la concentration CPA (excluant la formation pratique intégrée).

De plus, compte tenu des locaux et des ressources professorales disponibles au campus de Saint-Jérôme, le Module propose de contingenter les admissions à 50 étudiants au baccalauréat et à 10 étudiants au certificat.

Lors de sa 349^e réunion extraordinaire tenue le 6 février 2018, la commission des études a donné un avis favorable à ce projet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6178 concernant l'ouverture des admissions au baccalauréat en sciences comptables (7766) et au certificat en comptabilité générale (4227) au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

7.2. Suspension des admissions, au trimestre d'automne 2018, du programme de baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412)

Le baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique est offert en collaboration avec le Conservatoire de musique de Gatineau. Il rencontre depuis son ouverture à l'automne 2014, plusieurs difficultés affectant la qualité de la formation et entraînant la déperdition des étudiants.

L'UQO est présentement dans un exercice d'agrément de ses programmes en enseignement et les écueils rencontrés laissent perplexes quant à la reconduction de l'accréditation du baccalauréat en enseignement de la musique auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

C'est dans ce contexte que le Module de l'éducation souhaite suspendre les admissions du trimestre d'automne 2018. Ce moratoire est recommandé en vue de poursuivre les discussions menant à la signature d'un protocole avec le Conservatoire de musique et de convenir des modalités de partenariat permettant d'assurer la qualité du programme.

Lors de sa 349^e réunion extraordinaire tenue le 6 février 2018, la commission des études a donné un avis favorable à ce projet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6179 concernant la suspension des admissions, au trimestre d'automne 2018, du programme de baccalauréat en enseignement des arts, concentration musique (7412); laquelle est jointe en appendice.

7.3. Modification des conditions d'admission pour les candidats admissibles sur présentation d'un portfolio aux programmes 7917, 6743, 6744, 6745, 4743, 4744 et 4745 de l'ÉMI

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de modification des conditions d'admission pour les candidats admissibles, sur présentation d'un portfolio, aux programmes de baccalauréat en arts et design (7917- concentrations arts visuels, majeure en bande dessinée et design graphique), majeure en arts visuels (6743), majeure en bande dessinée (6744), majeure en design graphique (6745), certificat en arts visuels (4743), certificat en bande dessinée (4744), certificat en design graphique (4745).

Le conseil de l'École multidisciplinaire de l'image (ÉMI) propose des modifications au contenu du portfolio. Ces modifications au contenu des éléments du portfolio s'avèrent

nécessaires afin d'améliorer l'analyse des dossiers des candidats, et ce, en lien avec la discipline du programme sélectionné.

Lors de sa 349^e réunion extraordinaire tenue le 6 février 2018, la commission des études a donné un avis favorable à ce projet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6180 concernant la modification des conditions d'admission pour les candidats admissibles sur présentation d'un portfolio aux programmes 7917, 6743, 6744, 6745, 4743, 4744 et 4745 de l'ÉMI; laquelle est jointe en appendice.

7.4 Entrée en vigueur de la moyenne cumulative minimale pour l'admission et le maintien au programme de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines - cheminement coopératif (7314)

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres du conseil d'administration l'entrée en vigueur d'une nouvelle moyenne cumulative minimale pour l'admission et le maintien dans le programme de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines, cheminement coopératif (7314), et ce, à compter du trimestre d'hiver 2019.

Cette demande donne suite à l'approbation d'une augmentation de la moyenne cumulative minimale de 2,5/4,3 à 2,8/4,3 pour l'admission et le maintien dans le programme de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines, cheminement coopératif (7314) par le conseil d'administration le 30 octobre 2017 (403-CA-6143).

Lors de sa 349^e réunion extraordinaire tenue le 6 février 2018, la commission des études a donné un avis favorable à ce projet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6181 concernant l'entrée en vigueur de la moyenne cumulative minimale pour l'admission et le maintien au programme de baccalauréat en relations industrielles et en ressources humaines - cheminement coopératif (7314); laquelle est jointe en appendice.

7.5 Modification des conditions d'admission et ouverture des admissions aux trimestres d'hiver et d'automne au programme de doctorat en relations industrielles (3296) offert en extension de l'Université Laval

À l'heure actuelle, tout candidat au programme de doctorat en relations industrielles est dans l'obligation d'identifier un directeur avant son admission au programme. Or, l'Université Laval n'exige pas une telle démarche des candidats, comme l'attestent le protocole d'entente signé en 2003 et la pratique actuelle au sein de son comité de programme.

De plus, le programme de doctorat à l'UQO étant alimenté par une clientèle étudiante qui, pour l'essentiel, ne provient pas de la discipline des relations industrielles, il est difficile pour tout candidat d'identifier un directeur de recherche et un sujet de recherche, et ce, avant même d'être admis au programme, entendu que la plupart seront tenus de réussir des cours d'appoint. Qui plus est, la pratique dans les autres universités québécoises offrant un tel programme de troisième cycle, à savoir l'Université Laval et l'Université de Montréal, veut que le choix du directeur de recherche se fasse après la réussite des cours d'appoint, appelés à l'UQO « cours de fondements ».

L'appariement professeur-étudiant étant d'une grande importance, le choix éclairé d'un directeur ne peut que favoriser la réussite des études doctorales.

En ce qui a trait au projet d'ouverture des admissions aux trimestres d'hiver et d'automne au programme de doctorat en relations industrielles, l'UQO harmonise l'ouverture du programme à celle de la décision du comité de programme de l'Université Laval d'ouvrir en 2015 les admissions à ces trimestres. Cette harmonisation permettra aux étudiants admis de débiter leur scolarité le plus tôt possible et de diminuer considérablement la période d'études, notamment pour ceux et celles qui sont dans l'obligation de suivre leurs cours d'appoint puisque ces derniers ne sont pas offerts tous les trimestres.

Le responsable du comité de programme de l'Université de Laval, après avoir été informé des modifications proposées par l'UQO, y adhère.

Lors de sa 349^e réunion extraordinaire tenue le 6 février 2018, la commission des études a donné un avis favorable à ce projet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6182 concernant la modification des conditions d'admission et ouverture des admissions aux trimestres d'hiver et d'automne au programme de doctorat en relations industrielles (3296) offert en extension de l'Université Laval; laquelle est jointe en appendice.

7.6 Ouverture des admissions au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL)

La région des Laurentides possède un bassin intéressant d'entreprises en technologies de l'information et des communications. Il existe une opportunité d'offrir ce programme à une clientèle désireuse d'accéder à des cours de niveau universitaire dans ce secteur d'activités.

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche souligne que les ressources nécessaires sont en place pour l'ouverture de ce programme au PUPGL.

Un membre demande si une entente telle celle du DEC-BAC entre l'Université Laval et le Cégep de Saint-Jérôme pourrait être établie au campus de Saint-Jérôme. La vice-rectrice indique que cela pourrait éventuellement se faire et qu'un portrait des besoins et opportunités sera fait dans le cadre du projet du plan stratégique sur les technologies de l'information et des communications (TIC). Il faudra également sonder l'intérêt des modules concernés.

Après délibérations, sur proposition dûment faite appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6183 concernant l'ouverture des admissions au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie; laquelle est jointe en appendice.

7.7 Mise à jour des listes de regroupements des programmes par unités

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres du conseil d'administration la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité.

Chaque année, les listes de regroupements sont mises à jour et présentées au conseil d'administration

Les membres de la commission des études ont reçu la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité et ont approuvé leur transmission au conseil d'administration, lors de la 349^e réunion extraordinaire tenue le 6 février 2018.

Une version mise à jour des listes de regroupement des programmes par unités est déposée en séance. La vice-rectrice explique qu'une erreur a été corrigée au niveau de la nomenclature des instances de gestion et des comités de programmes de l'Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6184 concernant la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unités; laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations

8.1 Nomination de membres au comité de protection des animaux

Le 16 juin 2014 (résolution 376-CA-5721) le conseil d'administration a adopté la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*. Conformément à son article 4, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le

comité de protection des animaux (CPA), incombe au conseil d'administration.

Le CPA est composé des membres suivants :

- A. Un professeur par département où il y a utilisation d'animaux, proposé par l'assemblée départementale, ayant de l'expérience dans le domaine du soin et de l'utilisation des animaux, et dont les travaux peuvent ou non comprendre l'utilisation active d'animaux pendant la durée de son mandat au CPA;
- B. Un vétérinaire consultant;
- C. Un représentant des étudiants, proposé par l'Association générale des étudiants;
- D. Un membre de l'Université dont les activités normales, passées ou présentes, ne dépendent pas de l'utilisation d'animaux pour la recherche, l'enseignement ou les tests;
- E. Une personne, préférablement deux, représentant les intérêts et les préoccupations de la collectivité, n'ayant aucun lien avec l'Université et n'étant pas impliquée dans l'utilisation d'animaux pour la recherche, l'enseignement ou les tests;
- F. Un représentant du personnel technique (technicien en santé animale, technicien animalier ou technicien de recherche), s'il y a un tel technicien qui est activement engagé au niveau du soin et/ou de l'utilisation des animaux au sein de l'Université;
- G. Un représentant de l'animalerie, le cas échéant;
- H. Un coordonnateur qui agit à titre de secrétaire du CPA.

Suite au processus d'appel de candidatures coordonné par la doyenne de la recherche et le Secrétariat général, la nomination des personnes suivantes à titre de membres du nouveau CPA est suggérée, soit :

Membre professeur (A) : Le Département des sciences naturelles a tenu une assemblée départementale le 8 novembre 2017 et recommande la nomination de la professeure Angélique Dupuch.

Membre vétérinaire consultant (B) : La doyenne de la recherche, madame Charmain Levy, recommande la nomination du Dr. Germain Nappert à titre de vétérinaire consultant.

Membre étudiant (C) : L'appel de candidatures se terminera le 23 février 2018.

Membre de l'Université dont les activités ne dépendent pas de l'utilisation d'animaux (D) : Suite à l'appel de candidatures transmis le 8 janvier 2018 par le secrétaire général à la communauté universitaire en vue de pourvoir ce poste, une seule candidature éligible et deux courriels d'intérêt ont été reçus. La recommandation de la doyenne de la recherche est de nommer madame Karelle Lafontaine-Boyer.

Membre de la collectivité (E) : La doyenne de la recherche, madame Charmain Levy, recommande la nomination de monsieur Brian Fisher.

Technicien en santé animale, animalier ou en recherche (F): Non applicable.

Responsable de l'animalerie (G) : Non applicable.

Membre coordonnateur du CPA (H) : Le conseil d'administration est invité à nommer madame Charmain Levy comme coordonnateur du CPA pour agir à titre de secrétaire du comité.

Le mandat des membres est d'une durée de deux (2) ans, renouvelable jusqu'à un maximum de huit années consécutives de service.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6185 concernant la nomination de membres au comité de protection des animaux; laquelle est jointe en appendice.

9.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

10.- Adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (à huis clos)

En vertu de l'article 37.2 de la *Loi sur l'Université du Québec*, les membres qui sont également membres du personnel de l'Université quittent la séance, soit mesdames Louise Briand, Geneviève Lapointe, Rokia Missaoui, Louise Renaud Labrie et Odette Rochefort, et monsieur Joël Éric Olinga Mebada (19 h 04).

Monsieur Mario Lepage, doyen de la gestion académique, se joint à la séance (19 h 06).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence de monsieur Jacques Giroux.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 406-CA-6186 concernant l'adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

11. Négociations (à huis clos)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence de monsieur Jacques Giroux.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

12. Prochaine réunion (23 avril 2018)

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 23 avril 2018 à 16 h 30.

13. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 20.

Original signé par :

Diane Godmaire, présidente
André J. Roy, secrétaire général